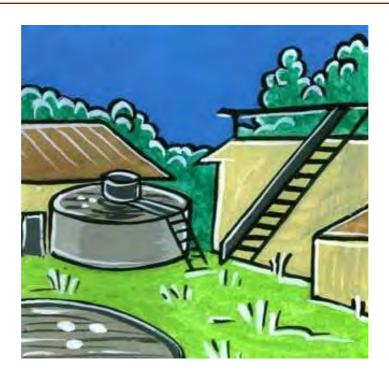
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LANGOIRAN

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)

EXERCICE 2011



Mise en forme par la société ICARE -Ingénieur Conseil Eau et Assainissement 109 Avenue Blaise Pascal 33160 Saint Médard en Jalles

Tél: 06 28 77 16 49 email: salin.icare@neuf.fr

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT	3
II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE	3
II.1 - Territoire desservi	3
II.2 - Mode de gestion du service d'assainissement	
II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité	
II.3 - Les Abonnés du service d'assainissement	4
II.3.1 - Généralités	
II.3.2 - Schéma d'assainissement - Taux de raccordement	
II.3.3 - Abonnés industriels	
III - LE RÉSEAU DE COLLECTE	5
III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU	5
III.2 - Contrôle et entretien du réseau	6
III.3 - Rejets non domestiques	6
IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS	6
IV.1 - La station de Lestiac — Commune de Lestiac	6
IV.2 - La station de Le Tourne / Langoiran — Commune de Le Tourne	
IV.3 - La station de Capian – Commune de Capian	8
IV.4 - La filière boues	9
V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE	10
V.1 - Les indices généraux	10
V.2 - Indices concernant les réseaux	10
VI - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE	10
VI.1 - Tarification de l'assainissement	10
VI.1.1 - Préambule	10
VI.1.2 - La part de la collectivité	11
VI.1.3 - La part de l'exploitant	11
VI.1.4 - Les taxes	
VI.1.5 - Récapitulatif	
VI.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE	
VI.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement	
VI.2.2 - Budget	15
VI.2.3 - Les investissements réalisés et prévus VI.2.4 - Évolution de la dette	
VII - SYNTHESE GENERALE	18
Annexe	
A1 - Fiche de synthèse des indices de performance	
AD INJUINIUMONO AYENCE WE I LUU DUI I EUEVUNCE LUII	

- OBJET DU DOCUMENT

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement eaux usées doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Un document de synthèse pour les élus et les usagers

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe VI du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications appontées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

Le SIAEPA de Langoiran regroupe les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Gironde et Tabanac

Situé au Sud Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "entre deux mers", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

1 467 abonnés représentant environ 3 140 habitants

Le nombre d'abonné au réseau d'assainissement est de 1 467, soit environ 3 140 habitants. La population totale du SIAEPA est d'environ 5 330 habitants représentant près de 2 500 abonnés au réseau eau potable.

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Lyonnaise des Eaux France par un contrat d'affermage renouvelé le 15 Janvier 1993 pour une durée de 20 ans. Ce contrat prendra donc fin le 14 Janvier 2013.

Une gestion par affermage jusqu'au 14 janvier 2013 avec la Société Lyonnaise des Eaux France

Une répartition

gestionnaire et la collectivité

des tâches

entre le

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent au délégataire, tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - <u>Prestations à la charge du délégataire</u>

Gestion des abonnés: Mise en service des branchements - Établissement du contrat -

Remise du règlement du service;

Accueil des usagers;

Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux;

Vérification de la bonne réalisation des raccordements.

Gestion du service : Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages;

Astreintes;

Accueil du public : néant

Centre de

Clientèle:

du lundi au

vendredi de

8h00i à 19h00

2 0810 00 20

et le samedi de 8h00 à 13h00

Relation

accueil téléphonique Traitement des informations et interventions pour les pannes;

Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de

traitement;

Analyses et suivi de la qualité de l'eau épurée et du fonctionnement

des stations;

Gestion des boues des stations;

Intervention pour désobstruer le réseau.

Renouvellement: Des installations électriques, des télégestions, des pompes

Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages

Des compteurs, des branchements

Des installations de traitement hors génie civil

Divers: Fourniture et mise à jour des plans

Campagne de recherche des eaux parasites

Participation à l'élaboration des programmes d'investissement

Avis sur les raccordements futurs dont lotissements

Service urgence 0810 130 120

2 0810 130 120 (24 h/ 24)

Site internet: www.lyonnaise-des-eaux.fr

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement: Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages

et des canalisations;

Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la

réglementation;

Déplacement des conduites Des ouvrages de génie civil

Des canalisations et ouvrages accessoires

II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

II.3.1 - Généralités

Renouvellement:

Sur la population totale des cinq communes, soit 5 330 habitants (donnée 2011-2012), seulement environ 3 140 habitants représentant 1 467 clients sont raccordés au réseau de collecte, soit environ 59% de la population.

Une augmentation de 4,0% du nombre d'abonnés

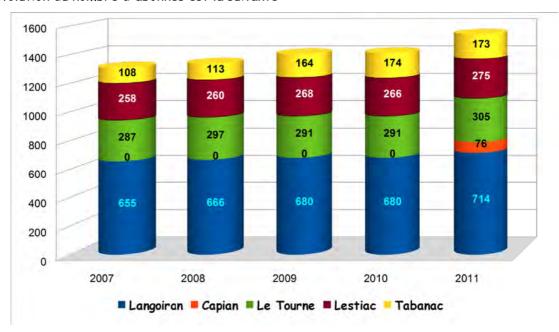
Par rapport à 2010, on constate une augmentation de 4,0% du nombre d'abonnés soit 56 nouveaux abonnés et de 9,4 % d'usagers facturés en plus, soit 132 usagers. Cette forte progression s'explique par les travaux neufs dont la mise en service de la station de Capian.

Compte tenu des départs et arrivées des clients, 216 branchements ont fait l'objet d'une demande d'ouverture ou de mutation (contre 170 en 2010).

Les progressions du nombre d'usagers facturés (au 31/12) sont les suivantes :

	Valeur 2010	Valeur 2011	Progression	
Langoiran	680	714	34	5,00%
Capian	0	76	76	/
Le Tourne	291	305	14	4,81%
Lestiac	266	275	9	3,38%
Tabanac	174	173	-1	-0,57%
TOTAL	1 411	1 543	132	9,36%

L'évolution du nombre d'abonnés est la suivante :



II.3.2 - Schéma d'assainissement - Taux de raccordement

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat a fait réaliser en 1998 un schéma d'assainissement qui a été approuvé après enquête publique.

A cette époque, il était prévu de raccorder en plus de l'existant les habitations suivantes :

Commune	Langoiran	Capian	Lestiac	Le Tourne	Tabanac
Prévision	157	152	22	67	214

Cependant, les éléments du schéma et ceux des rapports de l'exploitant ne permettent pas de déterminer le taux de raccordement.

II.3.3 - Abonnés industriels

L'exploitant n'indique pas de raccordement d'industriel faisant l'objet d'une convention

III - LE RÉSEAU DE COLLECTE

III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU

3 stations d'épuration dont celle de Capian opérationnelle depuis 2010

Un réseau 25 km de canalisations gravitaires avec 15 postes de refoulement Le réseau de collecte est divisé en trois entités principales aboutissant chacune à une station d'épuration, à savoir :

- 1. Station de Lestiac : Regroupe des abonnés de Lestiac et d'une partie de Langoiran (zone sud-est le long de la départementale). Ce réseau comprend 5 postes de refoulement non compris celui en entrée de station. Elle reçoit aussi des effluents venant de Paillet
- 2. Station de le Tourne : Communes de Le Tourne et Tabanac, et partie Nord Ouest de Langoiran. Ce réseau comprend 8 postes de refoulement.
- 3. Station de Capian : Nouvelle station desservant la commune de Capian avec 2 postes de refoulement.

Le linéaire gravitaire total est de 25,22 km et celui des refoulements de 4,62 km, soit 2 km de réseau gravitaire supplémentaires déclarés par le gestionnaire par rapport à 2010.

Onze des quinze postes de refoulement sont équipés en télégestion ce qui permets au gestionnaire d'être averti en temps réel des problèmes et d'intervenir en conséquence.

III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU

En 2011, l'exploitant ne signale pas de réseau ayant fait l'objet d'un test à la fumée pour détecter les fuites ou les mauvais raccordements (eau pluviale). Ces opérations de contrôle visent à prévenir les dysfonctionnements et les défauts du réseau.

Des vérifications, des curages et des nettoyages de réseau

L'exploitant a réalisé le curage 1 840 m de réseau gravitaire, soit 7,3 % du linéaire. En 2010, 1 480 ml avaient été curés.

Il est aussi intervenu 16 fois pour nettoyer des canalisation et désobstruer 16 branchements particuliers (valeur similaire à 2010).

Il est précisé que aucun secteur a nécessité plus de deux interventions dans l'année.

Le taux de points noirs est donc de 0%, identique au taux de 2010.

L'exploitant signale plusieurs secteurs présentant des taux d'H₂S importants, pouvant dégrader les réseaux en béton. Des parties du réseau sont aussi rendues inaccessibles par recouvrement de bitume lors des opérations de réfection de voirie.

III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES

Le rapport du délégataire fait état de problème de rejets d'origine viticole sur la station de Lestiac.

Il n'est indiqué aucune autorisation de déversement d'établissements industriels.

IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS

IV.1 - LA STATION DE LESTIAC - COMMUNE DE LESTIAC

Cette station d'une capacité nominale de 2 000 équivalents habitants fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1992.

Après traitement, son rejet s'effectue vers la Garonne. La filière boues retenue est celle des lits de séchage puis transfert vers un centre de compostage.

Cette station a fait l'objet en 2011 de 12 contrôles d'une journée par l'exploitant et d'un bilan du SATESE. Les résultats sont les suivants :

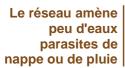
Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

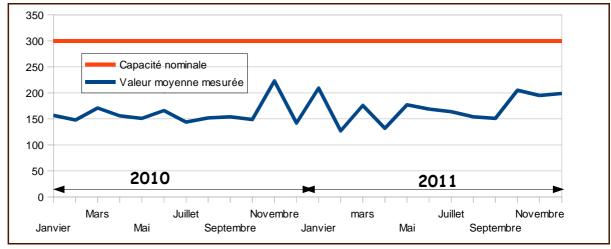
La station de Lestiac n'est saturée qu'à 50% de sa capacité nominale

Paramètres	Capacité nominale	Charge	es moyennes	Taux moyen de saturation		
		2010	2011	% évol	2010	2011
Équivalent habitant	2 000	1 387	1 004	-27,59%	69,3%	50,2%
Volume (m3/j)	300	180	172	-4,44%	60,0%	57,3%
DBO5 (kg/j)	120	80	71	-11,25%	66,7%	59,2%
DCO (kg/j)	240	202	144	-28,71%	84,2%	60,0%
MES (kg/j)	140	80	44	-45,00%	57,1%	31,4%
Azote (kg/j)	28	16	18	12,50%	57,1%	64,3%
Phosph. (kg/j)	10	2	2	0,00%	20,0%	20,0%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

Ces valeurs montrent un taux moyen de saturation de 50,0%, ce qui laisse de la place pour de nouveaux abonnés. On constate par rapport à 2010 une diminution de la moyenne des charges entrantes. L'évolution du débit sur l'année ne semble pas montrer des entrées d'eaux parasites importantes.





Le rapport du SATESE sur le bilan réalisé le 4 avril 2011 fournit des valeurs proches de celles de l'exploitant avec une conformité aux normes de rejet sur tous les paramètres sauf l'azote, probablement en raison d'une aération insuffisante. Les flux entrants montrent une sous charge de la station.

Le SATESE précise que les équipements d'auto-surveillance sont conformes.

Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements

Des rendements d'épuration très bons et un respect des normes de rejet, sauf une mesure sur les MEs

Paramètres	Q	ualité du reje	t	Rendement de la station			Conformité
ranametres	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	300,0 m3/j	157,0 m3/j	202,0 m3/j	/	/	/	100%
DBO5	25,0 mg/l	4,2 mg/l	7,0 mg/l	70%	99%	98,1%	100%
DCO	125,0 mg/l	42,0 mg/l	65,0 mg/l	75%	95%	92,5%	100%
MES	30,0 mg/l	5,5 mg/l	15,0 mg/l	90%	97%	87,0%	100%

Les rendements sont très bons, avec seulement un bilan montrant un rendement sur les MES inférieur à l'objectif. La concentration restant dans la norme, le bilan est considéré comme conforme.

La station a produit 142 m³ de boues à une siccité moyenne de 20% ce qui donne 28,4 t de matières sèches. Cette valeur est supérieure à la production théorique à partir du nombre de raccordé du SIAEPA de Langoiran sur la station en raison des apports non quantifiés de Paillet.

La totalité des boues a été évacuée en compostage conformément au plan.

IV.2 - LA STATION DE LE TOURNE / LANGOIRAN - COMMUNE DE LE TOURNE

Cette station d'une capacité nominale de 2 000 équivalents habitants fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1979.

Après traitement, son rejet rejoint la Garonne. Les boues sont déshydratées sur une benne filtrante avec ajout de polymères.

Cette station a fait l'objet en 2011 de 12 contrôles de l'exploitant et d'une visite succincte du SATESE.

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

La station de Le
Tourne reçoit en
moyenne prés de
80% de sa
capacité
hydraulique
Elle atteint 70%
de sa charge
organique

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2010	2011	% évol	2010	2011
Équivalent habitant	2 000	1 707	1 345	-21,2%	85,3%	67,3%
Volume (m3/j)	300	287	242	-15,7%	95,7%	80,7%
DBO5 (kg/j)	120	93	82	-11,8%	77,5%	68,3%
DCO (kg/j)	240	233	190	-18,5%	97,1%	79,2%
MES (kg/j)	140	114	76	-33,3%	81,4%	54,3%
Azote (kg/j)	28	22	21	-4,5%	78,6%	75,0%
Phosph. (kg/j)	10	2,8	2,5	-10,7%	28,0%	25,0%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

Sur les 12 bilans, le débit nominal a été dépassé 1 fois, et les autre paramètres sont supérieurs au nominal sur ce même bilan de février 2010. On dispose cependant d'un peu de marge sur cette station.

L'exploitant indique qu'en sortie de station, le débit dépasse 6 fois sur 12 le débit nominal. Cependant, il y a une incohérence avec les valeurs plus faibles en entrée. Lors de son contrôle le SATESE confirme une surestimation du débit de sortie par erreur de calibrage du débitmètre.

De bons rendements d'épuration

Des rejets conformes aux objectifs

Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements

Danamithaa	Q	ualité du reje	†	Rendement de la station			Conformité
Paramètres	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	300,0 m3/j	295,0 m3/j	374,0 m3/j	/	/	/	?
DBO5	25,0 mg/l	5,0 mg/l	15,0 mg/l	70%	98,2%	96,5%	100%
DCO	125,0 mg/l	42,6 mg/l	64,0 mg/l	75%	93,4%	91,1%	100%
MES	35,0 mg/l	7,9 mg/l	24,0 mg/l	90%	96,8%	91,5%	100%

Les rendements restent très bons mais la station présente des non conformités aux normes de rejet sur le paramètre volume entrant (erreur de mesure ?).

La station a produit 758 m^3 de boues (555 m^3 en 2010) avec une siccité moyenne de 4,0 %, soit une production de 30,32 t de matières sèches. Ces boues ont été transférées vers le site de production de compost.

IV.3 - LA STATION DE CAPIAN - COMMUNE DE CAPIAN

Cette station d'une capacité nominale de 700 équivalents habitants fonctionne sur le principe des lits plantés de roseaux avec 1 prétraitement et 2 étages de lits. Elle a été mise en service en 2010. Seulement une partie des lits est actuellement alimentée pour tenir compte du faible nombre d'abonnés raccordés.

Après traitement, son rejet s'effectue vers le ruisseau de l'Artolie. Les boues formées se stabilisent en fond du premier bassin et doivent faire l'objet d'un curage lorsque le niveau atteint est trop important.

Cette station n'a fait l'objet en 2011 que de 1 bilan et d'un test du SATESE. On restera cependant prudent sur des données issues d'une seule analyse par an, avec une station qui monte progressivement en charge. Les résultats sont les suivants :

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation - rendement

La station de Capian a reçu une charge correspondant à moins de 6 % de sa capacité

Paramètres	Capacité nominale	Entrée	Taux moyen de saturation	Sortie	
		2011		kg/j	Rendement
Equivalent habitants	700	34	4,8%		
Volume (m3/j)	105	7,5	7,1%		
DBO5 (kg/j)	42	2,3	5,5%	0,02	99 %
DCO (kg/j)	84	4,7	5,6%	0,23	95,0
MES (kg/j)	49	1,7	3,5%	0,02	99 %
Azote (kg/j)	10	0,6	6,1%	0,01	99 %
Phosphore (kg/j)	4	0,1	2,9%	0,02	73,0

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO e

IV.4 - LA FILIÈRE BOUES

Une filière boues par déshydratation et valorisation en compostage

Comme indiquée précédemment, la filière boues retenue est celle de la déshydratation par benne filtrante sur la station de Le Tourne et par lits filtrants sur celle de Lestiac.

Les boues de la station de Capian sont pour l'instant stockées sur le premier lit. L'opération de curage et d'évacuation ne devrait pas intervenir avant plusieurs années en raison du type de station (lits à roseaux) et de la faible charge reçue.

La production réelle des boues annoncée par l'exploitant est de 58,7 tonnes pour l'année 2011 (57,4 t en 2010).

100 % de conformité de la filière

Le taux de conformité de la filière boues est de 100%, car toutes les boues sont traitées selon une filière autorisée.

V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'assainissement qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

V.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX

Comme indiqué ci-dessus, on peut retenir les indices suivants :

- Taux de desserte (abonnés raccordables / abonnés prévus au schéma) : 88,2%
- Taux de collecte (abonnés raccordés / abonnés raccordables) : 97,6% (valeur 2010)
- Schéma réalisé et approuvé en 1999
- Capacité et conception des stations conforment à la réglementation

V.2 - Indices concernant les réseaux

Depuis 2008, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de 40 sur un total possible de 100 (voir annexe). Ce résultat moyen résulte principalement de la méconnaissance précise des réseaux (âge, matériaux), de l'absence d'un diagnostic et de la mise en place progressive du plan de renouvellement des branchements et des conduites.

Un service qui doit continuer de s'améliorer

Ainsi, le taux moyen de renouvellement des conduites sur 5 ans n'a pas pu être calculé. Les passages caméra et les tests à la fumée qui se poursuivront l'année prochaine devraient permettre de mieux identifier les secteurs qui devront être réhabilités pour améliorer la qualité de la collecte.

L'absence du suivi précis des déversements par les déversoirs d'orage conduit à une non-conformité de la surveillance des réseaux et à un indice de connaissance des rejets de seulement 20 sur 120. Cet indice, identique à celui de 2007, ne pourra se rapprocher de la note maximale qu'après mis en place des équipements de mesures et de suivi.

Peu de réclamations

Aucune réclamation n'a été recensée en 2011. Il est signalé que seulement 8 abonnés ont subi des dégâts suite à des débordements, soit un taux de 0.98 pour 1 000 habitants.

VI - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

VI.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

VI.1.1 - Préambule

Le tarif payé pour l'assainissement collectif par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et la TVA. Ces factures sont calculées en fonction de la consommation d'eau potable..

Chaque abonné paye deux factures d'assainissement collectif par an :

 une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente; Deux factures par an pour le service de l'assainissement • une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Il est rappelé que la redevance d'assainissement peut s'appliquer à partir de la mise en service du réseau desservant un abonné, que celui-ci ait réalisé ou non la partie privé de son branchement. Après 2 ans, l'absence d'un raccordement conforme peut entraîner un doublement de la redevance (Article L35-5 du Code de la Santé Publique).

En 2012 le taux de TVA du service assainissement est passé de 5,5 % à 7 % alors que celui du service de l'eau n'a pas changé.

VI.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,...) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Pour l'année 2011, le Syndicat a fixé les tarifs suivants :

	Prix au 1 ^{er} janvier 2010	Prix au 1er janvier 2011	Prix au 1er janvier 2012	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	13,72 €/an	13,72 €/an	13,72 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	1,0020 €/m3	1,0062 €/m3	1,0062 €/m3	0,00%	0,0000 €/m3

Conformément à la volonté du Syndicat, il n'y a pas eu de modification de tarification depuis plusieurs années.

VI.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

Un avenant au contrat a été signé début 2006 avec des modifications des tarifs qui tiennent compte des nouvelles installations intégrées dans le périmètre de l'affermage.

	Prix au 1 ^{er} janvier 2010	Prix au 1er janvier 2011	Prix au 1er janvier 2012	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	38,20 €/an	38,98 €/an	40,58 €/an	4,10%	1,60 €/an
Consommation	1,3946 €/m3	1,4228 €/m3	1,4818 €/m3	4,15%	0,0590 €/m3

On constate donc que le jeux des index a fait augmenter la part exploitant de plus de 4%

VI.1.4 - Les taxes

Une augmentation de la TVA à 7 % en 2012

Le service de l'Assainissement subit en 2012 une hausse de la TVA qui passe de 5,5 % à 7%.

La "Redevance Préservation" et la "Contre Valeur Pollution" perçues par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à

Pour la commune de Tabanac, une augmentation importante de la taxe de l'Agence de l'Eau l'amélioration de la qualité des Eaux sont prélevées sur la facture d'eau potable, même si elle concerne en partie l'assainissement.

Depuis 2007, s'ajoute une nouvelle taxe de "Modernisation des réseaux de collecte" d'une valeur de $0.1960 \notin /m^3$ pour toutes les communes sauf Tabanac où elle est de $0.1570 \notin /m^3$ en 2011 (soit + 51%).

Comme pour l'eau potable, l'évolution de cette taxe sur la commune de Tabanac est importante cette année mais reste plus faible en valeur par rapport aux autres communes du Syndicat.

A partir de 2012, les taux de la commune de Tabanac sont identiques à ceux des autres communes du Syndicat (valeur de 0,2200 ℓ /m³).

VI.1.5 - Récapitulatif

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau est la suivante :

	1 ^{er} janvier 2010	1 ^{er} janvier 2011	1 ^{er} janvier 2012	Variation en % 2010/2011	Variation en % 2011/2012					
		Part collecti	vité							
Abonnement	13,72 €/an	13,72 €/an	13,72 €/an	0,00%	0,00%					
Consommation	1,0062 €/m3	1,0062 €/m3	1,0062 €/m3	0,00%	0,00%					
	Part exploitant									
Abonnement	38,20 €/an	38,98 €/an	40,58 €/an	2,04%	4,10%					
Consommation	1,3946 €/m3	1,4228 €/m3	1,4818 €/m3	2,02%	4,15%					
		Taxes et rede	vances							
TVA	5,50%	5,50%	7,00%	0,00%	27,27%					
Redevance modernisation Tabanac	0,1040 €/m3	0,1570 €/m3	0,2200 €/m3	50,96%	40,13%					
Redevance modernisation hors Tabanac	0,1740 €/m3	0,1960 €/m3	0,2200 €/m3	12,64%	12,24%					

Comme le demande la réglementation, il est présenté une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE).

Facture type (part assainissement) pour une consommation de 120 m3/an Communes hors Tabanac

Montant en Variation Variation Prix 2011 Prix 2012 € / m3 en % en valeur Part collectivité 13,72€ Abonnement 13,72 € 0,00% 0,00€ 0,11€ 120,74 € Consommation 120,74 € 0,00% 0,00€ 1,01€ Part exploitant Abonnement 38,98 € 40,58 € 4,10% 1,60€ 0,34€ Consommation 170,74€ 4,15% 7,08€ 1,48 € 177,82 € Sous total hors taxes 344.18 € 352.86 € 2,52% 8,68 € 2.94 € Taxes et redevances Redevance Modernisation 23,52€ 2,88€ 26,40 € 12,24% 0,22€ TOTAL TOTAL Eau hors TVA 367,70€ 379,26 € 11,56 € 3,14% 3,16 € TVA 20,22€ 26,55 € 31,27% 6,32€ 0,22€ 17,88 € TOTAL TTC 387,92 € 405,81 € 4,61% 3,38€

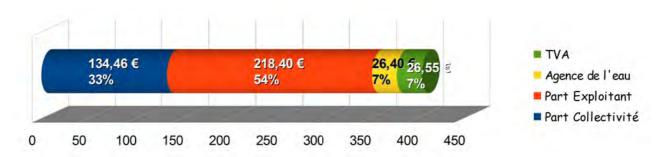
Pour une consommation de 120 m³/an, un prix global de 3,38 €/m³ et une augmentation de 17,88 €/an dont la moitié due aux taxes et TVA

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m3/an est de 3,38 €/m3 TTC (2,94 €/m3 HT), soit un total TTC de 405,81 €/an

Ce tableau montre que l'augmentation du prix de l'eau est de 2,52% pour le cumul des parts collectivité et exploitant mais que la modification des redevances de l'Agence de l'Eau et de la TVA conduit à une augmentation totale de 4,61% par rapport à l'année précédente.

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 15,4 %, soit en dessous du seuil légal des 30%

Composant d'une facture assainissement de 120 m3/an



Facture type (part assainissement) pour une consommation de 120 m3/an Commune de Tabanac

Variation Variation Montant en Prix 2011 Prix 2012 en % en valeur €/m3 Part collectivité 13,72€ 0,00€ Abonnement 0,00% 0,11 € 13,72 € 120,74 € 120,74 € 0,00% 0,00€ 1,01€ Consommation Part exploitant 38,98€ 4,10% 1,60€ 0,34€ Abonnement 40,58 € 170,74 € 4,15% 7,08 € Consommation 177,82 € 1,48 € Sous total hors taxes 344,18 € 352,86 € 2,52% 8,68 € 2,94 € Taxes et redevances 18,84€ 40,13% 7,56 € Redevance Modernisation 26,40 € 0,22€ TOTAL TOTAL Eau hors TVA 363,02 € 379,26 € 4,47% 16,24€ 3,16€ TVA 19,97€ 26,55 € 32,97% 6,58€ 0,22€ 382,99 € 405,81 € 5,96% 22,82€ TOTAL TTC 3,38€

A Tabanac, pour une consommation de 120 m³/an, un prix global qui passe de 3,10 €/m³ en 2010 à 3,19 €/m³ en 2011 puis 3,38 €/m³ en 2012

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m3/an est de 3,38 €/m3 TTC (2,94 €/m3 HT), soit un total TTC de 405,81 €/an

Ce tableau montre que l'augmentation du prix de l'eau est de 2,52% pour le cumul des parts collectivité et exploitant mais que la modification des redevances de l'Agence de l'Eau et de la TVA conduit à une augmentation totale de 5,96% par rapport à l'année précédente.

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 15,4 %, soit en dessous du seuil légal des 30%

Si l'on rajoute le prix de l'eau potable, le prix moyen TTC du m³ pour une consommation annuelle de 120 m³ est de 5,18 €/m³ (total annuel de 621,92 € TTC), à comparer avec le montant moyen de 3,63 €/m³ indiqué par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (données 2010).

La facture globale eau + assainissement se décompose ainsi :

Un montant annuel de la facture eau + assainissement de 621,92 € TTC, soit un prix de 5,18 €/m³



VI.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

VI.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes du service d'eau peuvent être estimée dans le tableau suivant :

Une recette du Syndicat en légère baisse en raison d'une consommation plus faible

SIAEPA de Langoiran

	Syndicat	Exploitant		
Nombre d'abonnés	1 4	67		
Volume vendu	122 8	47 m3		
Prix abonnement	13,72 €/an	38,98 €/an		
Prix au m3	1,01 €/m3	1,01 €/m3 1,4228 €/m3		
	Rece	ettes	Total	Part du total
Parts fixes	20 127,24 €	57 183,66 €	77 310,90 €	20,6%
Consommation	123 608,65 € 174 786,71 €		298 395,36 €	79,4%
Total	143 735,89 €	231 970,37 €	375 706,26 €	

<u>Nota</u> : Ces chiffres ne correspondent pas au budget 2011 qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant.

VI.2.2 - Budget

Conformément au Budget voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier suivant (balance recettes - dépenses):

Un budget équilibré malgré de forts investissements

Résultat exercice 2011	Investissement	Exploitation	TOTAL
Réalisation	-167 503,09 €	56 369,06 €	-111 134,03 €
Reste à réaliser	48 500,00 €		48 500,00 €
Report exercice 2010	149 353,72 €	158 452,16 €	307 805,88 €
Clôture exercice 2011	-66 649,37 €	214 821,22 €	148 171,85 €

Ce budget montre que malgré des investissements importants, les bons résultats des années précédentes permettent d'équilibrer facilement le budget, ce qui favorisera le maintien du prix de l'eau pour les années suivantes.

Ce budget permet aussi d'envisager un programme d'extension du réseau de collecte, de modernisation des stations de traitement et de réhabilitation de certains secteurs du réseau.

VI.2.3 - <u>Les investissements réalisés et prévus</u>

Lors de l'année 2011, il a été réalisés et programmés les travaux suivants :

- Réseau Rue du Rey à Capian: 230 m de gravitaire, un poste de refoulement et 13 branchements
- Réseau centre bourge de Capian : 1 000 m de gravitaire, 1 poste de refoulement et 69 branchements
- · Création de 9 branchements Rue du Docteur Aunis à Langoiran

VI.2.4 - Évolution de la dette

En fonction de ces résultats, l'encours de la dette est de 1 934 175,90 € en 2011 contre 2 079 954,43 € en 2010, soit une diminution d'environ 145 000€.

Des annuités de la dette de 155 € par abonnés

En 2011, aucun emprunt n'est arrivé à terme. Il a été nécessaire de faire un nouvel emprunt de 125 180 € pour les travaux de réseau du Bourg de Capian.

Comme indiqué en annexe, la durée d'extinction de la dette en fonction des éléments du budget 2011 est supérieure à 55 ans en raison de forts investissements cette année qui diminue la capacité de remboursement.

Cette dette représente environ 1 320 € par abonnés, soit 613 € par habitants.

Le remboursement réalisé en 2011, soit 223 995 € correspond à moins de 155 € par abonné.

L'évolution estimée des annuités de la dette (hors nouvel emprunt) sur les prochaines années est donnée ci-après.

Une dette qui diminue peu les prochaines années

On constate une stabilisation des annuités à une valeur de l'ordre de 190 000 € jusqu'en 2020 puis une baisse de faible amplitude jusqu'en 2024 où les annuités diminuent de plus de 65 000 € pour passer en dessous de 80 000 €.

L'ensemble des emprunts contractés s'arrête en 2030.

L'état de la dette est détaillé à la page suivante.

Evolution des annuités de la dette assainissement



2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030

Année

SIAEPA de Langoiran - Service de l'Assainissement - ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2011

N°	Année	Libellé	Prêteur	Durée	Туре	Taux	Périodicité	Durée	Date fin	Montant initial	Montant restant	Ann	uité de l'année	2011
10	début	Libelle	rrereur	Duree	taux	Taux	remodicine	restante	Date in	Montant mittal	dû	Capital	Intérêts	Annuité
1	1996	Tvx	CE	19 ans	F	7,15%	Annuelle	4	2015	34 301,00 €	8 670,86 €	2 606,37 €	593,18 €	3 199,55 €
2	1999	Tvx	DEXIA	16 ans	F	4,51%	Annuelle	4	2015	71 394,95 €	20 277,55 €	6 184,42 €	1 193,43 €	7 377,85 €
3	2000	Tvx	BPSO	13 ans	F	5,65%	Annuelle	2	2013	223 454,72 €	24 745,74 €	23 422,48 €	2 721,50 €	26 143,98 €
4	2001	Tvx	CE	14 ans	F	4,40%	Annuelle	4	2015	164 862,88 €	44 127,99 €	13 487,26 €	933,37 €	14 420,63 €
5	2002	Tvx	CE	22 ans	F	5,10%	Annuelle	13	2024	91 469,41 €	53 298,09 €	3 167,58 €	2 879,75 €	6 047,33 €
6	2002	Tvx	DEXIA	20 ans	F	5,51%	Annuelle	11	2022	174 401,68 €	103 966,56 €	7 649,58 €	6 150,05 €	13 799,63 €
7	2003	Rouquey E	DEXIA	20 ans	F	4,51%	Annuelle	12	2023	178 750,00 €	111 838,41 €	7 727,41 €	5 392,42 €	13 119,83 €
8	2004	Moulin	CE	20 ans	F	4,65%	Annuelle	13	2024	13 750,00 €	9 233,23 €	565,63 €	455,65 €	1 021,28 €
9	2004	Cap Horn	CE	20 ans	F	4,65%	Annuelle	13	2024	55 000,00 €	36 932,88 €	2 262,52 €	1 822,59 €	4 085,11 €
10	2004	ST lestiac	CE	20 ans	F	3,92%	Annuelle	13	2024	60 806,00 €	40 291,93 €	2 476,62 €	1 967,35 €	4 443,97 €
11	2004	Rouquey O	CE	20 ans	F	3,86%	Annuelle	13	2024	154 750,00 €	101 973,18 €	6 267,98 €	4 979,09 €	11 247,07 €
12	2005	Rte Créon	DEXIA	21 ans	F	3,48%	Annuelle	15	2026	162 000,00 €	120 906,57 €	6 629,09 €	4 412,73 €	11 041,82 €
13	2007	Fontayne	CE	20 ans	F	4,07%	Annuelle	16	2027	87 500,00 €	68 821,16 €	3 285,45 €	2 934,74 €	6 220,19 €
14	2007	Pied Chateau	CE	20 ans	F	4,07%	Annuelle	16	2027	167 500,00 €	131 743,37 €	6 289,29 €	5 617,93 €	11 907,22 €
15	2007	Giratoire	CE	21 ans	F	4,24%	Annuelle	17	2028	100 000,00 €	83 602,38 €	3 477,10 €	4 040,49 €	7 517,59 €
16	2008	Terrey	CE	16 ans	F	4,29%	Annuelle	13	2024	110 000,00 €	91 505,86 €	5 624,59 €	4 468,00 €	10 092,59 €
17	2008	STEP LeTourne	CE	16 ans	F	4,29%	Annuelle	13	2024	300 000,00 €	249 561,47 €	15 339,78 €	12 185,46 €	27 525,24 €
18	2008	Bourg Tabanac	CA	21 ans	F	5,35%	Annuelle	18	2029	300 000,00 €	259 551,67 €	9 246,98 €	14 380,73 €	23 627,71 €
19	2010	STEP Capian	CE	16 ans	F	3,14%	Annuelle	15	2026	192 000,00 €	177 247,35 €	14 752,65 €	1 088,53 €	15 841,18 €
20	2011	Tr1 Capian	CE	10 ans	F	3,90%	Annuelle	10	2021	125 180,00 €	125 180,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €
21	2009	Tr30 <i>G</i>	AGE	17 ans	F	0,00%	Annuelle	15	2026	23 920,93 €	22 326,21 €	1 594,72 €	0,00 €	1 594,72 €
22	2009	Bourg Tabanac	AGE	16 ans	F	0,00%	Annuelle	14	2025	55 815,50 €	48 373,44 €	3 721,03 €	0,00 €	3 721,03 €
TOTAL	<i>G</i> ÉNÉR.	AL								2 846 857,07 €	1 934 175,90 €	145 778,53 €	78 216,99 €	223 995,52 €

Exercice 2011

VII - SYNTHESE GENERALE

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies a retenu 6 critères permettant de classifier la qualité et le prix du service d'assainissement avec pour chacun d'eux 4 classes : Médiocre, Moyen, Assez satisfaisant et Excellent.

Pour le Syndicat de Langoiran, ces indicateurs sont les suivants :

Indicateur	Descriptif	Classe
Taux de desserte	Abonnés raccordables / abonnés prévus au schéma	ND
Effort de renouvellement	Taux de renouvellement	
Qualité de l'épuration	Taux de conformité des stations	
Gestion des boues	Taux de conformité de la filière boues	
Poids de la dette	Durée d'extinction de la dette	
Relations clients	Taux de réclamation	
Prix de l'Assainissement	Montant moyen TTC pour 120 m³	3,23 €/m³

De critères de synthèse satisfaisant sauf pour le renouvellement des réseaux

Une durée d'extinction de la dette importante

Le taux de conformité des stations est excellent. Celui de la filière boues aussi même si les données du rapport de l'exploitant ne permettent pas un calcul exact en l'absence de données sur les raccordés de Paillet.

Le taux de renouvellement n'est pas bon mais ceci est logique avec un Syndicat qui n'a pas encore achevé la desserte de la totalité de son secteur de collecte. Il en va de même avec le poids de la dette, les travaux neufs se poursuivant.

Par comparaison avec le données de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le prix de l'eau pour la part assainissement est supérieure à la moyenne de 1,81 € TTC/m³ (donnée 2010)

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

FICHE DE SYNTHESE DES INDICES DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

Collectivité: SIAEPA de Langoiran Service: Assainissement Collectif

Année: 2011

- Indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

1 - Taux de desserte - P201.1

Nombre d'abonnés du service : 1 467 hab / abonné **Ratio** : 2,15

Nombre d'habitants desservis: 3 154

Nombre potentiel d'abonnés : / (selon schéma d'assainissement de 1998)

Le taux de desserte est de :/

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées - P202.2

a - Indices de Base

Plan couvrant plus de 95% du linéaire Plan mis à jour annuellement

Dainta	Rép	Total	
Points	Oui Non		Ισιαί
0			
10	Х		10
10	X		10
		TOTAL	20

b - Indices complémentaires

Information complète des tronçons (diamètre, matériau) Information géographique avec altimétrie des canalisations Localisation et description des ouvrages annexes Dénombrement des branchements par tronçon Localisation et identification des interventions Programme pluriannuel de diagnostic du réseau Programme détaillé et estimatif du renouvellement des canalisations Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

	5.7		
Points	Réponse		Total
Foints	Oui	Non	Total
10	Х		10
10		X	
10		X	
10		X	
10	Х		10
10		X	
10	Х		10
10		Χ	
		TOTAL	30

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eaux usées est de 50 sur 100

L'indice de l'année 2010 était de : 60 sur 100

3 - Conformité de la collecte des effluents, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Schéma d'assainissement : Réalisé: Oui Approuvé: Oui (en 1998)

Pollution de la zone collective : / (base 60 g / abonné potentiel)

Pollution industrielle:

TOTAL

Existence d'un traitement respectant les articles R2224-10 à R2224-14 : Existence d'une surveillance respectant l'article R2224-15: Oui

Conformité Schéma	Oui	P203
Conformité traitement	Oui	P204
Conformité surveillance	Oui	P205

3.3 4 3 5.3

4 - Indices réseaux de collecte

Nombre de kilomètre de réseau : 29,84 km

	2011	2010	2 009	2008	2007	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Nombre de demande d'indemnisation suite à débordement : 0

Point du réseau ayant nécessité plus de 2 interventions : 0

	2011	2010	
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,00%	0,00%	P253.2
Taux de débordement pour 1 000 habitants	0,00%	0,00%	P251.1
Taux de curage fréquent pour 100 km	0,00%	0,00%	P252.2

5 - Indice sur les ouvrages de traitement

Production théorique de boues : 56,8 t MS (18 kg MES/eq.hab/an) abonnés : 1 467

Production réelle de boues: 58,7 † MS soit 103,4 % (57,4† en 2010)

Filière boues : Le Tourne : Bennes filtrantes et compostage Lestiac : Lits de séchage

Conformité de la filière : Oui

Boues éliminées par la filière: 58,7 † MS

Le Tourne Lestiac Capain
Nombre de bilans réalisés : 28 SATESE : 1 1 1
Bilans conformes : 28 Autocontrôle : 12 12 1

Bilans dans domaine de garantie : 26 Conformité : 13 13 2

Bilans conformes dans DTG: 26

	2011	2010	
Taux de conformité de la filière boues	100,0%		P206.3
Taux global de conformité des stations	100,0%		
Taux de conformité station > 2000 eqhab dans DTG	100,0%		P254.3

6 - Indices de connaissance des rejets au milieu naturel - P255.3

<u>a - Indices de Base</u>

Identification des points de rejets potentiels (déversoir)
Evaluation du bassin amont aux déversements
Témoins des moments et importance des déversements
Réalisation de mesures de débit et pollution des rejets
Existence d'un rapport des dispositions de surveillance
Connaissance qualité du milieu récepteur et impacts rejets

Points	Rép	Total		
Points	Oui	Non	ισται	
20	Х		20	
10		X		
20		X		
30		X		
10		X		
10		Χ		
		TOTAL	20	

b - Indices complémentaires

Evaluation des rejets pluviaux en pseudo séparatif Suivi pluviométrie et rejets pluviaux en unitaire

Points	Rép	Total	
Points	Oui	Non	Ισιαί
10		Χ	
10		X	
		TOTAL	0

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de 20 sur 120

L'indice de l'année 2010 était de : 20 sur 120

7 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :

1 467 abonnés

Nombre de réclamation :

215 réclamations

Nombre de nouveaux branchements :

6 nouveaux branchements

Délai contractuel d'ouverture du branchement :

15 jours

Nombre de non respect du délai d'ouverture :

0 Non respect

_		2011	2010	
	Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	146,56	164,00	P258.1
	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%	

.1

8 - Indices financiers

Nombre d'abonnés : 1 467 Consommation: 1,0062 €/m3 Montant abonnement: 13,72 €/an Volume facturé : 122 847 m3

Recettes Assainissement Collectif		Dépenses Assainiss	Dépenses Assainissement Collectif	
Vente d'eau :	192 143,12 €	Frais généraux :	24 540,17 €	
Produits financiers :	0,00 €	Charge du personnel :	0,00 €	
Subventions d'exploitation :	21 383,06 €	Intérêts de la dette :	71 209,06 €	
Recettes d'investissement :	566 594,04 €	Capital de la dette :	145 778,53 €	
Report année 2010 :	158 452,16 €	Travaux :	649 660,25 €	
Divers:	696,00 €	Divers:	762,24 €	
TOTAL Recettes :	939 268,38 €	TOTAL Dépenses :	891 950,25 €	

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2011	2010	Variation	
	2011	2010	en valeur	en %
Encours de la dette	1 934 175,90 €			
Recettes totales	780 816,22 €			
Dépenses totales	891 950,25 €			
Capital remboursé	145 778,53 €			

Montant des factures impayées (année n-1):	1 150,00 €
Montant des abandons de créances :	69,29 €

Montant facture n-1:

	2011	2010
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	34 645 €	
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	55,8 ans	
Taux d'impayés (en nombre)	0,30%	0,14%

9 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008

Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs de		
D. 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 154
D. 202.2	Nombre d'autorisation de déversement industriel	0
D. 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	58,7 † MES / an
D. 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	3,23 €/m3
B - Indicateurs de	B - Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	/
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	50 sur 100
P203.3	Conformité de la collecte	Oui
P204.3	Conformité des équipements des stations	Oui
P205.3	Conformité de la performance des stations	Oui
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	100,0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	69,29 €
P251.1	Taux de débordement des effluents (pour 1 000 habitants)	0,00
P252.2	Nombre de points de curage fréquent (pour 100 km)	0,00
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	0,00%
P254.3	Taux de conformité des stations > 2 000 eqhab	100,0%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	20 sur 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette	55,8 ans
P257.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	#DIV/0!
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	146,56

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Note d'information de l'agence de l'eau Adour-Garonne



Editio





Edition 2012 - Chiffres 2011

l'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin. La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). **Chaque habitant contribue** ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.



La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

- Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la redevance de pollution, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.
- Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.
- Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.



L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2011, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 214 millions d'euros dont 178 en provenance des factures d'eau.





Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection 12,3% pour la gestion quantitative aux acteurs économiques aux collectivités des ressources en eau de la ressource pour la dépollution industrielle pour l'épuration des eaux en eau en 2011? et le traitement usées urbaines et rurales de certains dont 10,7 % de primes déchets à la performance épuratoire principalement aux collectivités 'aides accordées pour la restauration et la protection 7,2% des milieux aquatiques, en particulier, des cours d'eau - renaturation, pour l'animation continuité et écologique - et des zones humides des politiques de l'eau dont 1,2 % d'aides à la solidarité humanitaire : études, connaissances, réseaux principalement aux collectivités de surveillance des eaux. 6% internationale, éducation, pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable, aux exploitants concernés information notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour pour des actions la protection des captages - SDAGE, Grenelle, prioritaires de dépollution

dans l'agriculture



Exemples d'actions aidées en 2011 par l'agence de l'eau dans le bassin Adour-Garonne (chiffres 2010)

Pour dépolluer les eaux

- 64 nouvelles stations d'épuration mises aux normes européennes, dont 12 supérieures à 2 000 équivalent habitants.
- Montée en puissance des travaux consacrés à la reconquête du bon état des eaux (objectif 2015) avec 147 opérations pour un montant d'aide de 19 M€.
- 2070 réhabilitation d'assainissements individuels dans des zones à enjeux sanitaire ou environnemental.de dispositifs d'assainissement non collectif dont le dysfonctionnement avéré occasionne des risques sanitaires et environnementaux.

Pour préserver les ressources en eau potable

- Détermination des aires d'alimentation des 66 captages prioritaires (objectif 2015) du bassin Adour -Garonne et financement d'actions pour la reconquête de la qualité sur 50% de ces captages.
- 5453 hectares de surface agricole utile faisant l'objet de mesures agroenvironnementales et 7693 ha en conversion à l'agriculture biologique.

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

- 6700 kilomètres de berges de cours d'eau restaurées ou entretenues.
- 18 400 hectares de surfaces de zones humides protégées.
- 22 ouvrages rendus franchissables par les poissons (continuité écologique).
- 71% du bassin couvert par des SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux).

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 40 aides pour des actions de réduction des usages non agricoles de produits phytosanitaires avec les collectivités.
- 58 opérations de réductions des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales.

Pour la gestion solidaire des eaux

- A l'international, 40 opérations engagées dans 14 pays du sud en voie de développement.
- Sur le bassin, 383 opérations liées à la solidarité urbain-rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales.

Pour la protection du littoral

■ 100% de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité.

Indicateurs de bassin spécifiques

■ 3 M€ pour la mise à disposition de plus de 55 Mm³ depuis les ouvrages existants en majorité à vocation hydroélectrique, au titre du soutien d'étiage pour un montant prévisionnel maximum de 3,4 M€.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau.
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) intégrant les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1800 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



Agence de l'eau Adour-Garonne 90 rue du Férétra 31078 Toulouse cedex 4

Tél.: 05 61 36 37 38 - Fax: 05 61 36 37 28



l'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Un cinquième du territoire français

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5° du territoire national).

Du point de vue administratif, cela représente deux régions en totalité -Aquitaine et Midi-Pyrénéeset quatre en partie : 20 % de l'Auvergne, 18 % de la région Languedoc, 40 % du et 50 % de Poitou-Charentes.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les 6 917 communes, 1 453 seulement ont de plus de 400 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28% de la population.

Pour en savoir plus : www.eau-adour-garonne.fr

Changeons de point de vue sur l'eau!



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour,

ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.





